

## **ECOLE MATERNELLE D'OLLIERGUES**

### **RENTREE DE SEPTEMBRE 2014 – INFORMATIONS DE LA MAIRIE AUX PARENTS**

L'année scolaire 2013-2014 a vu le passage à la semaine de 4 jours ½ : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi ainsi que la mise en place, par la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues (CCPO) des activités de « l'aménagement des rythmes scolaires » : Ceci est maintenu.

**La rentrée de septembre 2014 s'organise de la façon suivante :**

**- Horaires des cours :**

- Le matin, pas de changement, ils débiteront à 8 h 45 pour se terminer à 11 h 45.
- L'après-midi : de 13 h 30 à 16 h 00 les lundis et jeudis et de 13 h 30 à 15h 30 les mardis vendredis.
- Le lundi à 16 h 00, les élèves pourront soit rentrer chez eux (avec les parents ou le responsable nommé) soit aller en garderie. (obligatoire pour les élèves qui empruntent les transports scolaires).

**Précision** : La garderie gratuite de 16 h à 16 h 30 se déroulera dans l'enceinte de l'école sous surveillance de l'agent communal.

**- Le mercredi :**

- Il sera possible de déjeuner à la cantine. (Notamment pour ceux qui empruntent les transports scolaires).
- Un car pour se rendre au centre de loisirs de MARAT, après le déjeuner, sera mis en place. (Accueil des enfants à partir de 4 ans).

**A noter :**

Pas de changement d'horaires pour la garderie: Le matin ouverture à 8 h, le soir, transport à 16 h 30 pour se rendre à la garderie du primaire qui ferme à 18 h.

Pas de changement d'horaires pour les transports scolaires.

**- Horaires des activités**

- Les activités « rythmes scolaires » se dérouleront, désormais, les mardis et vendredis, de 15 h 30 à 16 h 30, et le jeudi de 16 h à 16 h 30 (pour ceux qui prendront l'activité musique).  
Les élèves qui ne souhaitent pas y participer devront quitter l'école avant le début de l'activité.

**Rappel :**

Activités mises en place dans le cadre de « l'Aménagement des rythmes scolaires ».

Les activités (musique, sport, lecture, informatique..) seront facultatives et gratuites.

Mises en place par la Communauté de Communes et animées par des intervenants de cette structure les activités auront lieu dans l'enceinte de l'école.

En début d'année un engagement écrit « de pratique de l'activité » sera demandé : Il sera possible d'y déroger de façon exceptionnelle.

Arnaud PROVENCHERE,  
Maire d'OLLIERGUES